

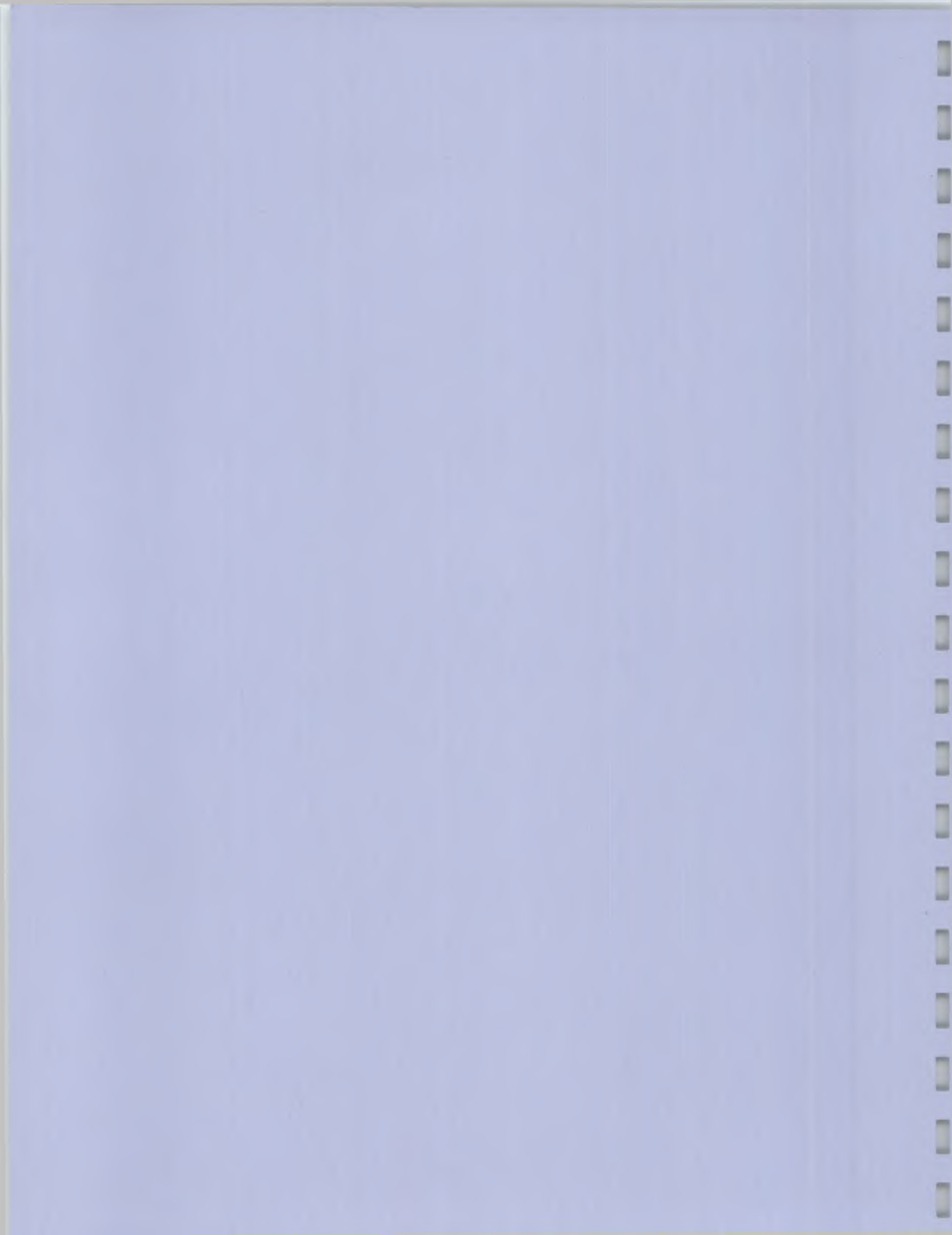
Rapport annuel 2004-2005



Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec



Une ressource pour la vue



SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
MISSION, VISION, SIGNIFICATION DU LOGO, COORDONNÉES	3
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE.....	6
RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION.....	7
COMPOSITION DES COMITÉS	10
RAPPORT DES COMITÉS	
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	12
COMITÉ DE RÉVISION.....	12
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	13
COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE.....	14
RAPPORT DU SYNDIC	15
RAPPORT DU GREFFE DISCIPLINAIRE.....	16
RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE	17
RAPPORT DU GREFFE PÉNAL.....	18
ANNEXE 1 TABLEAU DES MEMBRES	19
ANNEXE 2 STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.....	20
ANNEXE 3 AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES.....	21
ÉTATS FINANCIERS	22

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 24 août 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux
Ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles

Montréal, le 24 août 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma haute considération.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

Montréal, le 24 août 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de mes sentiments les meilleurs.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MISSION

Assurer et promouvoir l'**excellence** de la pratique par la formation et l'encadrement des **professionnels** qui offrent la **solution optimale** en matière de produits oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

VISION

Faire en sorte que les opticiens d'ordonnances deviennent les **principaux intervenants** professionnels en matière de conseil et de vente des produits oculo-visuels.

Être le principal **pôle d'attraction** de la profession en favorisant l'adhésion de nouveaux professionnels répondant aux besoins **grandissants** des consommateurs.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo faisant partie de la signature « L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

COORDONNÉES

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal (Québec) H3A 1E4
Téléphone : (514) 288-7542 / 1 800 563-6345
Télécopieur : (514) 288-5982
Courriel : ordre@opticien.qc.ca

Site web : www.oodq.qc.ca

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport présente un sommaire des activités réalisées au cours de l'année 2004-2005 en vue d'assurer le développement de notre profession. Quant à mon action, elle s'est inscrite dans l'amélioration de l'efficacité et la qualité des services offerts par l'Ordre au public et à ses membres.

SITUATION FINANCIÈRE

Encore cette année, l'exercice financier fait montre d'un surplus d'opération qui mérite votre attention.

C'est par souci d'efficacité que le Bureau de direction a été amené à mettre en place des mesures significatives qui s'inscrivent dans une logique de saine gestion. Au moment d'écrire ces lignes, le Bureau ne s'est pas encore prononcé sur la façon dont les membres bénéficieront de ce surplus.

ADMINISTRATION DE L'ORDRE : NOMINATION

Parmi les réalisations de l'année, il convient de mentionner la nomination de M^{re} France Pedneault aux fonctions de directrice des services professionnels et secrétaire de l'Ordre. Son arrivée comble un besoin essentiel et complète notre structure organisationnelle afin que l'Ordre puisse s'acquitter de ses obligations avec efficience.

MODERNISATION DU CHAMP D'EXERCICE

En ce qui a trait à la modernisation de notre champ d'exercice, nous attendons l'annonce de la reprise des travaux par l'Office des professions. En outre, l'Office s'est déjà engagé à poursuivre les travaux de révision de la pratique professionnelle dans le domaine visuel.

Nous sommes convaincus, qu'au terme du processus, l'Office sera en mesure de recommander au ministre des solutions qui assureront une

organisation professionnelle dont la modernisation sera telle qu'elle pourra permettre une accessibilité accrue du public aux services et aux produits ophtalmiques.

Dans une perspective de protection du public, l'objectif de la démarche devrait être l'établissement d'un consensus quant à la nécessité d'actualiser les recommandations du Groupe de travail ministériel (Rapport Bernier).

Rappelons que l'Ordre a accueilli avec satisfaction les recommandations formulées par le Groupe de travail parce qu'elles s'inscrivent dans le respect de notre autonomie professionnelle à l'intérieur de notre champ d'activités en lunetterie et en lentilles cornéennes ; elles permettent de répondre aux besoins du public et favorisent l'utilisation optimale de la compétence de tous les professionnels et enfin, elles répondent aux changements socio-économiques et technologiques actuels.

L'Ordre estime, par ailleurs, que l'adoption des modifications législatives solutionneront les problèmes de pratique illégale et d'interprétation restrictive de notre champ d'exercice devant les tribunaux.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU CENTRE DE FORMATION D'OPTICIENS À QUÉBEC

Parmi les événements qui ont marqué l'année, il faut mentionner l'ouverture d'un nouveau centre de formation au Collège François-Xavier-Garneau à Québec.

À l'automne dernier se tenait la conférence de presse pour souligner ce grand événement historique qui contribue activement à l'évolution de notre profession.

J'aimerais exprimer toute la fierté d'avoir porté cet ambitieux projet jusqu'à sa réalisation. Grâce à cet aboutissement, notre profession voit ainsi ses perspectives de développement améliorées et notre action en sa faveur récompensée. Parce que, personne ne pourrait le contredire, le dynamisme d'une profession passe avant tout par la préparation

avisée d'une relève efficace. C'est pourquoi, l'Ordre a soutenu sans réserve la création de ce centre de formation car l'évolution de notre profession dépend de notre présence à travers tout le Québec. Il y va de notre avenir autant que de la réalisation de notre mission.

PRATIQUE EN SOCIÉTÉ ET MULTIDISCIPLINARITÉ

Aux termes de consultations et de réflexions, le Bureau de direction a modifié le projet d'incorporation afin de permettre l'exercice au sein d'une société multidisciplinaire. En effet, ce projet prévoit que toute personne peut détenir des actions minoritaires de la société mais que la majorité des actions, ainsi que le droit de vote, ne doivent être détenus que par des opticiens ou des optométristes.

Par cette mesure souhaitée depuis très longtemps, les professionnels pourront ainsi disposer d'outils importants et regrouper plus facilement leurs forces pour affronter la concurrence d'un monde en changement.

J'ai la profonde conviction que la mise en vigueur de ce projet de règlement provoquera des changements favorables à la pratique des opticiens. Il ouvrira de nouvelles perspectives aux membres

de l'Ordre dans un contexte favorisant la collaboration et la multidisciplinarité. Avec les autres professionnels du secteur oculo-visuel, un véritable partenariat se créera aux fins de mieux répondre aux besoins sans cesse croissants d'une clientèle bien avisée.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à vous remercier, chers membres, pour votre appui et vos encouragements tout au long de cette année d'exercice. J'exprime également ma plus vive reconnaissance à tous les collègues du Bureau de direction pour leur précieuse collaboration et pour la qualité de leur engagement. Enfin, je remercie chaleureusement les membres des différents comités et le personnel permanent de l'Ordre pour leur soutien constant. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises au cours de cette année d'exercice.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENTE

Mme Linda Samson, o.o.d.

VICE-PRÉSIDENT

M. Stéphane Côté, o.o.d.

TRÉSORIER

M. Serge Poulin, o.o.d.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région Ouest

M. Robert Grimard, o.o.d.

(Jusqu'au 5 août 2004)

M. Lin Jutras, o.o.d.

M. Joseph Martz, o.o.d.

M. Mario Valois, o.o.d.

(Depuis le 20 octobre 2004)

Région Centre

Mme Christine Paradis, o.o.d.

Région Est

M. Stéphane Côté, o.o.d.

M. Serge Poulin, o.o.d.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Mme Jeanne Bouchard

M. Jacques Caron

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE PAR INTÉRIM

M. Ronald Dubé

(Jusqu'au 16 juin 2004)

Mme Huguette Bégin

(Depuis le 16 juin 2004)

EMPLOYÉS RÉGULIERS

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

M. Marcel Paquette, o.o.d.

(Jusqu'au 31 mai 2004)

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Mme Linda Samson, o.o.d.

(Jusqu'au 20 octobre 2004)

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Linda Samson, o.o.d.

(Depuis le 20 octobre 2004)

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE PAR INTÉRIM

M. Ronald Dubé

(Jusqu'au 16 juin 2004)

Mme Huguette Bégin

(Depuis le 16 juin 2004)

SYNDIC

M. Claude Lalonde, o.o.d.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Mme Suzie Boulerice

Mme Huguette Bégin

(Remplacement jusqu'au 22 novembre 2004)

SECRÉTAIRE DU SYNDIC

Mme Chantal St-François

SECRÉTAIRE-COMPTABLE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mme Sophie Bousquet

RESSOURCES OCCASIONNELLES

ADJOINT ADMINISTRATIF

M. Ronald Dubé

(Depuis le 16 juin 2004)

SYNDIC CORRESPONDANT

M. Dominique Naneix, o.o.d.

CONSEILLERS JURIDIQUES

M^e Érik Morissette

M^e Jean Lanctot

RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau a tenu six réunions régulières, deux réunions extraordinaires et une assemblée générale annuelle. Voici en résumé les principales décisions prises par le Bureau.

COMPOSITION DU BUREAU

À la suite des élections, Mme Linda Samson, o.o.d., a été élue au poste de présidente pour un mandat de trois (3) ans, M. Lin Jutras, o.o.d., a été élu au poste d'administrateur région Ouest pour un mandat d'une durée de trois (3) ans et M. Stéphane Côté, o.o.d., a été élu par acclamation au poste d'administrateur région Est pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.

Le Bureau a élu M. Stéphane Côté à titre de vice-président pour un mandat d'un an et M. Serge Poulin a été élu trésorier pour un mandat d'un an.

Enfin, afin de combler le poste d'administrateur région Ouest devenu vacant à la suite d'une démission, le Bureau, par résolution, a élu M. Mario Valois, o.o.d.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTION

Au cours de l'année :

- 56 nouveaux permis d'exercice ont été délivrés ;
- 6 personnes ont été radiées pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues ;
- 31 personnes se sont retirées volontairement du Tableau ;
- 21 personnes se sont réinscrites.

Dans le cas des réinscriptions, le Bureau a imposé, à un membre, des conditions de réinscription et a levé, pour deux membres, les conditions de réinscription qui avaient été imposées lors de l'exercice précédent.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

La cotisation annuelle pour la période d'inscription au Tableau du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 avait été fixée par le Bureau à 750 \$ plus taxes et il avait été fixé au 1^{er} avril 2004 la date de paiement de cette cotisation annuelle.

La cotisation annuelle pour l'année 2005-2006 a été réduite à 695 \$ plus taxes et la date de paiement de cette cotisation a été fixée au 1^{er} avril 2005.

De plus, le Bureau a décidé de remettre une partie de l'excédent de l'année 2003-2004, à titre de réduction du montant de la cotisation annuelle 2004-2005, à tous les membres de l'Ordre dont le nom apparaissait à la liste des membres inscrits au Tableau des membres en date du 31 mars 2004 et qui se sont inscrits au Tableau des membres pour l'année 2004-2005 entre le 1^{er} avril 2004 et le 16 juin 2004, soit les membres qui ont contribué au surplus par leur inscription au Tableau des membres 2003-2004. Ce remboursement a été fixé à 100 \$ plus taxes.

Enfin, le Bureau a décidé de ne pas indexer le montant de la cotisation annuelle pour 2005-2006 et conséquemment de reporter d'une année l'application de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 1999, laquelle a pour effet d'indexer le montant de la cotisation annuelle.

SERVICES AUX MEMBRES

Le Bureau a modifié le projet de règlement sur l'exercice en société des opticiens afin d'y inclure des éléments quant à la détention des actions et du droit de vote afin de permettre l'exercice au sein d'une société multidisciplinaire.

En ce qui concerne le programme de protection personnalisée des opticiens, le Bureau a décidé de recourir à un courtier indépendant dans le but d'obtenir un appel d'offres. À la suite de l'étude du tableau comparatif des coûts des primes effectuée

par ce courtier, le Bureau a choisi de renouveler le Programme personnalisé de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec à compter du 1^{er} avril 2005 avec le cabinet en assurance de personnes Michel Rhéaume & associés Ltée.

VISIBILITÉ ET REPRÉSENTATION

Le Bureau a renouvelé le mandat de M. Joseph Martz, o.o.d., à titre de délégué du Québec au Comité national d'accréditation des opticiens (NACOR).

Le Bureau a également renouvelé le mandat de Mme Linda Samson, présidente, pour représenter l'Ordre au conseil d'administration du Fonds de développement du Collège Édouard-Montpetit.

Le Bureau a décidé de participer au projet de la Fondation des maladies de l'œil et a fait un don de 1 000 \$.

WEEK-END OPTICIENS 2004

Le Bureau a décidé de tenir, en septembre 2004, un week-end opticiens au cours duquel s'est tenu le tournoi de golf annuel, l'assemblée générale annuelle, des activités de formation continue et une soirée Reconnaissance.

Pour organiser ce week-end, le Bureau a constitué un comité ad-hoc formé de M. Serge Poulin, o.o.d., président, ainsi que Mme Brigitte Carrier, o.o.d., et M. Daniel Grégoire, o.o.d., membres de ce comité.

Le Bureau a également mandaté le Comité de la formation continue afin d'élaborer deux conférences créditées pour la formation continue (voir à ce sujet le rapport de ce comité en page 14 du présent rapport annuel).

Enfin, sur recommandation du Comité de gestion, le Bureau a décerné, lors de la soirée Reconnaissance, le prix Hommage à M. Fouad Farhat et le prix Étudiant à Mme Marie-Pier Hamel.

Le Bureau souhaite d'ailleurs exprimer sa reconnaissance quant à l'engagement des membres du comité organisateur de cet événement, notamment M. Serge Poulin, qui a permis à l'événement de connaître un franc succès.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Au cours de l'année, le Bureau a entériné toutes les recommandations du Comité de la formation professionnelle. Le rapport de ce comité, en page 12 du présent rapport annuel, dresse le bilan de toutes les recommandations ainsi entérinées par le Bureau.

RÉORGANISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ORDRE

Au cours de l'année, le Bureau a décidé de permettre le cumul des fonctions de présidente et de directrice générale et a confié à Mme Linda Samson cette fonction, tout d'abord de façon intérimaire, puis de façon régulière.

Le Bureau a nommé M. Ronald Dubé à titre d'adjoint administratif pour apporter un soutien temporaire à la directrice générale.

POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Au cours de l'année, le Bureau a nommé Mme Huguette Bégin secrétaire de l'Ordre par intérim.

En ce qui concerne le comblement du poste, le Bureau a décidé de publier un nouvel appel de candidature. Aux fins de recruter le candidat au poste de directeur des services professionnels et secrétaire de l'Ordre et de fixer les paramètres d'engagement, le Bureau a mandaté le Comité de gestion afin que ce dernier formule ses recommandations au Bureau.

Enfin, le Bureau a procédé à la nomination de Mme France Pedneault pour exercer les fonctions de directrice des services professionnels et secrétaire de l'Ordre des opticiens d'ordonnances et a fixé les termes et conditions de son engagement.

GESTION FINANCIÈRE

Le Bureau a adopté les états financiers pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 et a autorisé la présidente et le trésorier en poste au 31 mars 2004 à signer ces états financiers.

Le Bureau a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires 2005-2006 et a autorisé leur transmission aux membres de l'Ordre lors de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2004.

Enfin, le Bureau a désigné les personnes pouvant signer les documents officiels ainsi que les transactions bancaires, chèques, effets de commerce, lettres de change au nom de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Au cours de l'année, le Bureau a procédé à l'acquisition de matériel informatique à la suite de l'analyse des besoins effectuée par la firme Cosotech informatique. À cette fin, un montant de 30 000 \$ a été réservé à même l'actif non affecté.

Le Bureau a décidé de déménager le siège social de l'Ordre et a mandaté la présidente et directrice générale pour présenter une offre de location au propriétaire de l'immeuble envisagé, laquelle offre est conditionnelle à l'approbation du Bureau.

Enfin, le Bureau a amendé la politique générale de paiement des allocations de présence ainsi que des frais de déplacement.

NOMINATIONS

Comité de la formation professionnelle :

- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., a été nommé président.

Comité d'inspection professionnelle :

- Mme Stéphanie Girard, o.o.d., a été nommée présidente ;
- Mme Sophie Bousquet a été nommée secrétaire ;
- Mme France Breton, o.o.d., a été nommée formatrice en milieu de travail pour le comité.

Comité de la formation continue :

- M. Mario Valois, o.o.d., a été nommé président par intérim ;
- Mme Mélanie Desgroseillers, o.o.d., Mme Karine Lacourse, o.o.d., Mme Isabelle Lemieux, o.o.d., et M. Mario Valois, o.o.d., ont été nommés membres du comité ;
- Mme Karine Lacourse, o.o.d., a été nommée présidente ;
- Les noms de M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., et de M. René Gagnon, o.o.d., ont été inscrits sur la liste des personnes ressources du comité.

France Pedneault
Secrétaire de l'Ordre

COMPOSITION DES COMITÉS

COMITÉ DE DISCIPLINE

- M^e Jean-Jacques Gagnon, président
- M. Gabriel Assaf, o.o.d., membre
- Mme Marilyse Bourguignon, o.o.d., membre
- Mme Sylvie Cossette, o.o.d., membre
- M. Gilles Deschamps, o.o.d., membre
- Mme Louise Dionne, o.o.d., membre
- Mme Rita Domingue, o.o.d., membre
- M. Richard Gauthier, o.o.d., membre
(Jusqu'au 14 avril 2004)
- Mme Josée Houle, o.o.d., membre
- Mme Claudie Roy, o.o.d., membre
- Mme Johanne Salvas, o.o.d., membre
- M. Samir Sardi, o.o.d., membre
- M. Michel Verdon, o.o.d., membre
- Mme Linda Villiard, o.o.d., membre
- Mme Sophie Bousquet, secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Mme Stéphanie Girard, o.o.d., présidente
(Depuis le 14 avril 2004)
- Mme Nathalie Châteauvert, o.o.d., membre
- Mme Stéphanie Gaucher, o.o.d., membre et inspecteur
- Mme Stéphanie Girard, o.o.d., membre et inspecteur
- Mme Louise Lafortune, o.o.d., membre
- M. Amir Nowroozi, o.o.d., membre
- Mme Brigitte Carrier, o.o.d., inspecteur et enquêteur
- Mme Marie Bernard, o.o.d., formateur
- Mme France Breton, o.o.d., formateur
(Depuis le 14 avril 2004)
- Mme Julie Latraverse, o.o.d., formateur
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., formateur
- Mme Sophie Bousquet, secrétaire
(Depuis le 14 avril 2004)

COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., président
(Depuis le 14 avril 2004)
- Mme Marie Bernard, o.o.d., membre
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., membre

COMITÉ DE RÉVISION

- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, membre
- M. Richard Chamberland, o.o.d., membre
- M. Jean Delisle, o.o.d., membre
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice nommée, membre
(Jusqu'au 16 juin 2004)
- Mme Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d., membre

CONSEIL D'ARBITRAGE

- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, membre
- M. Richard Chamberland, o.o.d., membre
- M. Jean Delisle, o.o.d., membre
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice nommée, membre
(Jusqu'au 16 juin 2004)
- Mme Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d., membre

COMITÉ DE LA FORMATION

- M. Mario Bourgault, o.o.d., président
- M. Joseph Martz, o.o.d., membre

COMITÉ DE GESTION

- Mme Linda Samson, o.o.d., présidente
- M. Stéphane Côté, o.o.d., vice-président
- M. Serge Poulin, o.o.d., trésorier

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

- Mme Annie Brassard, o.o.d., membre
- Mme Caroline Normandin, o.o.d., membre
- Mme Linda Samson, o.o.d., présidente
- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, personne ressource

COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ

- M. Mario Bourgault, o.o.d., président
- M. Stéphane Bégin, o.o.d., membre
- M. Mario Bourgault, o.o.d., membre
- M. Michel Leblanc, o.o.d., membre

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

- Mme Chantal Laberge, o.o.d., présidente
(Jusqu'au 16 février 2005)
- M. Mario Valois, o.o.d., président par intérim
(Depuis le 16 février 2005)
- Mme Mélanie Desgroseillers, o.o.d., membre
(Depuis le 15 décembre 2004)
- Mme Julie Jalbert, o.o.d., membre
- Mme Chantal Laberge, o.o.d., membre
(Jusqu'au 16 février 2005)
- Mme Karine Lacourse, o.o.d., membre
(Depuis le 15 décembre 2004)
- Mme Isabelle Lemieux, o.o.d., membre
(Depuis le 15 décembre 2004)
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., membre
(Jusqu'au 15 décembre 2004)
- Mme Pascale Piéaut, o.o.d., membre
- M. Nicolas Richer, o.o.d., membre
(Jusqu'au 15 décembre 2004)
- Mme Mylène Robitaille, o.o.d., membre
- M. Frédéric Saucier, o.o.d., membre
(Jusqu'au 15 décembre 2004)
- M. Mario Valois, o.o.d., membre
(Depuis le 15 décembre 2004)
- M. René Gagnon, o.o.d., personne ressource
(Depuis le 15 décembre 2004)
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., personne ressource
(Depuis le 15 décembre 2004)

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

- M. Serge Poulin, o.o.d., président
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice
nommée, membre
(Jusqu'au 16 juin 2004)
- M. Richard Giguère, o.o.d., membre
- Mme Andrée Lamoureux, o.o.d., membre
- M. Serge Poulin, o.o.d., membre

COMITÉ DE CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

- M. Claude Lalonde, o.o.d., responsable

COMITÉ D'ANALYSE SUR LES CADEAUX-PRIMES

- M. Alain Dubuc, o.o.d., personne ressource
- Mme Christine Paradis, o.o.d., personne ressource
- M. Luc Sauvageau, o.o.d., personne ressource

COMITÉ DE PROGRAMME EN ORTHÈSES VISUELLES

- M. Joseph Martz, o.o.d., délégué

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation selon le règlement en vigueur.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de la formation professionnelle a formulé au Bureau des recommandations dans le cas de dix (10) candidats étrangers.

Dans tous les cas, le Comité a recommandé que l'équivalence soit accordée avec diverses conditions. Certains candidats doivent réussir un cours d'intégration, d'autres doivent démontrer leur connaissance en lentilles cornéennes et/ou en lunetterie en se présentant à des examens théoriques ou pratiques dans ces domaines. Enfin, certaines personnes doivent réussir des cours dispensés par le Collège afin de pallier certaines lacunes de leur formation.

Les recommandations formulées par le Comité ont toutes été entérinées par le Bureau.

Nous tenons à remercier M. Jean-Paul Piérait et Mme Marie Bernard, o.o.d., pour le travail remarquable qu'ils ont fourni relativement aux dossiers d'équivalence.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

NATURE DU MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le Comité n'a reçu aucune demande de révision et n'a rendu aucune décision au cours de l'année 2004-2005.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

NATURE DU MANDAT

L'objectif premier du Comité est d'assurer la protection du public par l'inspection, le soutien et la formation de ses membres. Par conséquent, un programme de surveillance est déterminé annuellement.

RÉUNION CONCERNANT LE COMITÉ

Une réunion a été tenue dans le but d'élaborer le plan d'action du comité. Lors de cette réunion, Mme Linda Samson, o.o.d., présidente de l'Ordre, Mme Stéphanie Girard, o.o.d., présidente du Comité, et Mme Sophie Bousquet, secrétaire du Comité, étaient présentes.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Les membres du Comité ont assuré le traitement de nombreux dossiers durant l'exercice 2004-2005.

Les inspections ont été effectuées selon la procédure adoptée précédemment. Le membre complète un questionnaire d'auto-évaluation, qui est ensuite analysé et une décision est prise.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année, les inspections suivantes ont été effectuées :

- 287 inspections via les questionnaires d'auto-évaluation – tenue de dossiers réparties de la façon suivante :
 - 262 opticiens pratiquant dans un bureau d'opticien ;
 - 25 opticiens pratiquant dans un bureau d'optométriste ;
- 33 visites de membres exerçant dans 26 bureaux.

À la suite de ces inspections :

- 2 demandes de dossiers ont été faites auprès de membres ;
- 16 offres de formation en milieu de travail ont été faites ;
- 83 dossiers d'inspection ont été fermés de la façon suivante :
 - 13 dossiers ont été fermés avec félicitations aux membres ;
 - 1 dossier a été fermé de façon régulière ;
 - 69 dossiers ont été fermés avec des recommandations d'amélioration.

Les autres dossiers seront analysés au cours de l'année 2005-2006.

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été effectuée, de même qu'aucun dossier n'a été transmis au syndic pour enquête de nature disciplinaire et ce dernier n'a transmis aucun dossier au comité.

Sophie Bousquet
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

STATISTIQUES AU 31 MARS 2005

Au cours de l'année, le Comité de la formation continue a tenu deux (2) réunions. Durant cette même année, une (1) journée-conférences a été organisée le 26 septembre 2004 au Lac-Beauport dans le cadre du week-end opticiens 2004. Voici les sujets qui ont été traités, le nombre de participants et le nombre de crédits admissibles :

- La résolution de problèmes en lentilles cornéennes : 48 participants (48 crédits)
Le conférencier était M. Jean Gosselin, o.o.d.
- Mise en situation de conflits – Gestion d'insatisfaction : 49 participants (49 crédits)
Le conférencier était M. Michel Brouillette, de l'Institut de formation RSVP.

De plus, un cours sur les prétests oculaires a été organisé durant l'année mais n'a pas eu lieu, compte tenu des mauvaises conditions météorologiques.

En 2004-2005, 190 opticiens et opticiennes ont participé à la formation continue et ont accumulé un total de 1217 crédits.

Type d'activité	Participants	Credits
Journées-conférences	49	97
Lectures accréditées	5	5
Participation à des activités accréditées autres	159	1086
Accréditation d'activité individuelle	4	29

Parmi les activités accréditées mentionnées au tableau, un voyage en Autriche, Allemagne et Belgique a été organisé par le Comité de la formation continue. Un total de 20 crédits étaient accordés aux 13 opticiens qui ont participé, à leurs frais, à ce voyage.

Au cours de l'année, 47 attestations de formation continue ont été émises à 47 opticiens(nes), et en date du 31 mars 2005, 61 opticiens(nes) sont éligibles à l'obtention d'une attestation qui leur sera émise au cours de la prochaine année.

Depuis le début de la formation continue en 1995 jusqu'au 31 mars 2005, 892 opticiens(nes) ont participé aux activités de formation continue et ont accumulé un total de 19 478 crédits.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'exercice 2004-2005, le Bureau du syndic a procédé à l'analyse de 141 dossiers d'enquête de nature disciplinaire. Ces dossiers d'enquête ont été ouverts suite aux demandes d'interventions du public, de la profession et de d'autres sources d'informations.

En fin d'exercice, 49 dossiers ont été refusés, 1 dossier a été déposé en discipline et 42 dossiers ont été traités en conciliation, cela en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*. Au 31 mars 2005, 49 dossiers étaient toujours en enquête.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage de comptes.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a reçu et produit plusieurs demandes d'avis concernant la pratique des membres.

Tableau 1 – Activités concernant les enquêtes et la conciliation du syndic, pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

1.0 Enquêtes et demandes d'interventions traitées par le syndic en 2004-2005

1.1 Plaintes à l'étude au 31 mars 2004	43
1.2 Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	98
Total	141

2.0 État des dossiers d'enquêtes et d'interventions au 31 mars 2005

2.1 Dossiers non retenus après enquête	49
2.2 Dossiers traités en conciliation	42
2.3 Dossier porté en discipline	1
2.4 Dossiers en enquête au 31 mars 2005	49
Total	141

3.0 Conciliation procédure sommaire

Total 317

4.0 Conciliation (Article 88 C.P.)

Durant l'exercice 2004-2005, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.

Tableau 2 – Statistiques

Années de référence	Demandes d'enquêtes et d'interventions et procédure sommaire de conciliation	Dossiers en enquête	Demandes traitées en conciliation (article 123.6 C.P.)
2001-2002	460	167	47
2002-2003	175	152	30
2003-2004	201	118	27
2004-2005	415	98	42

5.0 Dossiers disciplinaires

Durant l'exercice 2004-2005, le Bureau du syndic a déposé une plainte au Comité de discipline comportant 107 chefs d'infractions.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE DISCIPLINAIRE

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte.

NOMBRE DE PLAINTES REJETÉES

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité de discipline n'a rejeté aucune plainte.

PLAINTES TRAITÉES AU COMITÉ DE DISCIPLINE

Plainte en audition au 1 ^{er} avril 2004	0
Plainte inscrite entre le 1 ^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005	1
Plainte en délibérée entre le 1 ^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005	0
Total	1

CHEFS D'INFRACTION AU 31 MARS 2005

Chefs d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2004	0
Chefs d'infraction pour les causes inscrites entre le 1 ^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005	107
Total	107

ÉTAT DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2005

Décision rendue, amende et frais imposés par le Comité de discipline	0
Plainte en attente d'une décision	0
Plainte retirée par le Comité de discipline	0
Plainte rejetée	0
Plainte en audition au 31 mars 2005	1
Total	1

ÉTAT DES DOSSIERS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision en appel au 1 ^{er} avril 2004	0
Décision portée en appel entre le 1 ^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005	0
Décision rendue par le Tribunal des professions entre le 1 ^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005	0
Dossier en appel au Tribunal des professions en date du 31 mars 2005	0

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2005

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2004	10 735,30 \$
Amende et frais facturés par le Greffe du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	0,00 \$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	0,00 \$
Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	4 000,47 \$
Radiations de créances	0,00 \$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2005	6 734,83 \$

Sophie Bousquet
Secrétaire du
Comité de discipline

RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat d'enquêter au nom et sous l'autorité du Bureau de direction de l'Ordre, sur toute matière concernant l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances, et de porter des plaintes autorisées par le Bureau de direction contre des personnes non-opticiens ou des entreprises agissant comme tels; cela, en vertu de l'article 32 et 188 du *Code des professions* et de l'article 8 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances*.

LES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le syndic a reçu plusieurs demandes d'enquêtes provenant principalement des membres de l'Ordre et de d'autres professionnels, et a assuré le suivi d'un dossier de perception de l'amende.

- a) Suivi du dossier 4040285 concernant M. Gérard Marcotte, au sujet de la perception de l'amende et à un engagement lié au règlement du dossier. Le dossier a été fermé le 21 mai 2004, le solde de l'amende ayant été acquitté.
- b) Suivi d'une résolution du Bureau de l'Ordre, et d'une enquête amorcée durant l'exercice précédent, concernant une personne qui pratiquait illégalement et de plus usurpait le titre d'opticien à l'aide d'un faux permis d'exercice. Après étude du dossier, nous avons recommandé au Bureau de l'Ordre de ne pas donner suite à la résolution, à cause de la faiblesse de la preuve consignée au dossier. Une nouvelle enquête a donc été entreprise concernant cette personne.

- c) Nous avons entrepris deux enquêtes dans la région de Québec, concernant des personnes qui effectuent la vente et l'ajustement de lentilles ophtalmiques, et une autre enquête dans la région de l'Estrie pour des faits similaires.
- d) Deux dossiers de vente de lentilles ophtalmiques et ajustement et un dossier d'usurpation de titre sont en enquête, pour la région de Montréal.
- e) Finalement, deux dossiers de vente et ajustement de lentilles ophtalmiques sont en enquête, pour la région des Laurentides.

AUTRES TRAVAUX

Nous avons poursuivi l'étude et l'analyse d'un avis du syndic, concernant le traitement des demandes d'enquêtes et poursuites en matière pénale. Le document en préparation tient compte de l'évolution jurisprudentielle, des différents types de pratique illégale et des moyens raisonnables que l'Ordre peut prendre pour la protection du public et la protection de notre champ d'exercice. Le document servira à favoriser une compréhension commune du problème et pourrait alimenter la réflexion du Bureau de direction sur les décisions à prendre dans le futur.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE PÉNAL

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2005

Décision rendue par la Cour du Québec	0
Plainte rejetée	0
Plainte retirée	0
Plainte à être entendue	0
Total	0

ÉTAT DES AMENDES IMPOSÉES AU 31 MARS 2005

Amendes à recevoir au 1 ^{er} avril 2004	824 \$
--	--------

Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	450 \$
--	--------

Total	1 274 \$
-------	----------------

Amendes perçues du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	1 274 \$
--	----------

Amende à recevoir au 31 mars 2005	0 \$
-----------------------------------	------

Total	1 274 \$
-------	----------------

Sophie Bousquet
Responsable du greffe pénal

ANNEXE 1

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE 2000-2005				
ANNÉE	ADHÉSIONS	RETRAITS	RÉINSCRIPTIONS	NOMBRE DE MEMBRES
2000-2001	60	70	22	970
2001-2002	60	58	15	987
2002-2003	58	32	19	1032
2003-2004	65	31	11	1077
2004-2005*	57	39 **	21	1116

* Au 31 mars 2005

** Il est à noter que le nombre de retraits inscrit comprend les retraits volontaires, les radiations et les décès. Pour l'année 2004-2005, 31 personnes se sont retirées volontairement du Tableau, 6 personnes ont été radiées par le Bureau pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues et 2 personnes sont décédées.

NOMBRE DE PERMIS				
	NOMBRE DE PERMIS			
	AU DÉBUT	DÉLIVRÉS	RÉVOQUÉS	TOTAL
EN VIGUEUR	1671	56	0	1727

COTISATION ANNUELLE 2004-2005 :

750 \$

DATE DU VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE :

Le 1^{er} avril de chaque année.

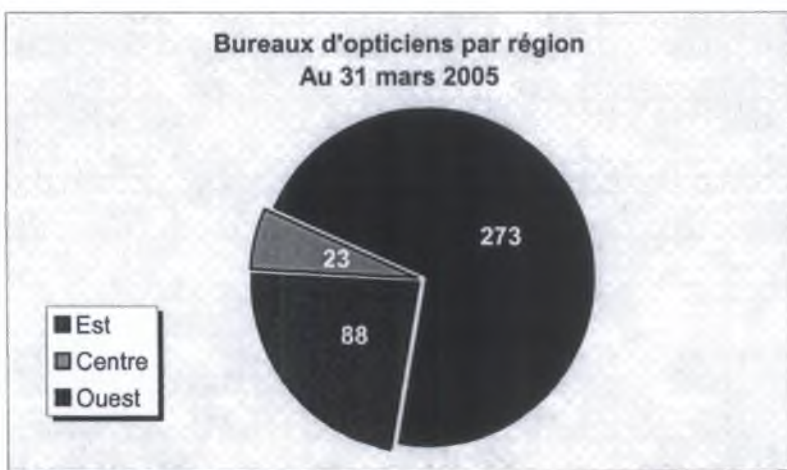
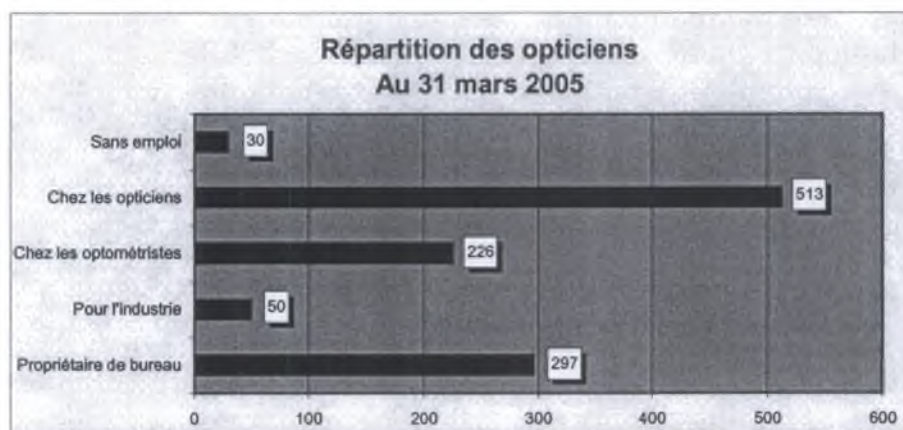
ANNEXE 2

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2005

			FEMMES	HOMMES	TOTAL
EST	01 :	Bas-Saint-Laurent	7	2	9
	02 :	Saguenay-Lac-Saint-Jean	18	9	27
	03 :	Capitale-Nationale	69	49	118
	09 :	Côte-Nord	4	0	4
	11 :	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	2	3
	12 :	Chaudière-Appalaches	40	16	56
			<u>139</u>	<u>78</u>	<u>217</u>
CENTRE	04 :	Mauricie	11	8	19
	05 :	Estrie	22	12	34
	08 :	Abitibi-Témiscamingue	5	0	5
	10 :	Nord-du-Québec	1	0	1
	17 :	Centre-du-Québec	13	6	19
			<u>52</u>	<u>26</u>	<u>78</u>
OUEST	06 :	Montréal	136	125	261
	07 :	Outaouais	12	7	19
	13 :	Laval	29	29	58
	14 :	Lanaudière	58	20	78
	15 :	Laurentides	43	15	58
	16 :	Montréal	266	79	345
			<u>544</u>	<u>275</u>	<u>819</u>
HORS DU QUÉBEC			1	1	2
			<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>
GRAND TOTAL			<u>736</u>	<u>380</u>	<u>1116</u>

ANNEXE 3

AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES



**États financiers
2004-2005**

**Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec**

**États financiers
au 31 mars 2005**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements supplémentaires	12 - 16

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec au 31 mars 2005 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 14 juin 2005

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Produits		
Cotisations annuelles	817 303	771 359
Amendes disciplinaires et amendes pour pratique illégale	450	14 325
Enseignement et équivalences	9 883	7 543
Congrès		25 911
Publications	6 225	6 975
Ventes de produits	3 730	4 971
Excédent des produits par rapport aux charges du fonds de formation continue (produits de 5 905 \$; 25 435 \$ en 2004)	4 346	4 323
Commandites		14 019
Assurances responsabilité professionnelle	82 138	81 367
Intérêts	17 011	16 719
Frais de service	10 940	10 629
Formation des membres		169
Activités sociales (produits de 16 156 \$; 20 261 \$ en 2004)	4 437	2 007
Publicité	300	3 515
	<u>956 763</u>	<u>963 832</u>
Charges		
Bureau de la présidente et directrice générale	174 334	190 767
Bureau du secrétaire	613	
Bureau de l'adjoint administratif	9 170	
Bureau du directeur des services professionnels		63 152
Bureau du syndic	128 877	133 101
Bureau de direction	51 966	49 630
Assemblée générale	6 761	10 219
Enseignement et équivalences	5 359	2 610
Comité d'inspection professionnelle	40 426	39 261
Comité de discipline	15 290	8 240
Pratique illégale	3 953	2 580
Greffe disciplinaire et pénal	233	32
Formation continue (quote-part des frais généraux seulement)	28 382	25 390
Autres comités	6 337	19 849
Publications	5 886	5 078
Coût des produits	6 474	7 491
Congrès	9 828	8 361
Assurance responsabilité professionnelle	81 183	66 806
Cotisations et affiliations	8 990	9 749
Dons et contributions	4 000	3 300
Intérêts et frais bancaires	9 440	9 309
Intérêts sur la dette à long terme	92	479
Contentieux	36 835	22 419
	<u>634 429</u>	<u>677 823</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant remboursement de cotisations	322 334	286 009
Remboursement de cotisations (note 3)	(105 500)	(104 100)
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>216 834</u>	<u>181 909</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004	
	Investis en immobilisations	Affectés - formation continue	Affectés - acquisition d'immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	13 332	22 883		475 131	329 437
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 330)	4 346		217 818	181 909
Investissement en immobilisations	4 500			(4 500)	
Affectation d'origine interne			30 000	(30 000)	
Solde à la fin	12 502	27 229	30 000	658 449	511 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	216 834	181 909
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	5 330	7 307
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	8 428	(819)
Rentrées nettes de fonds	230 592	188 397
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations		(399)
Remboursement de la dette à long terme	(4 500)	(6 000)
Sorties nettes de fonds	(4 500)	(6 399)
Augmentation de la trésorerie	226 092	181 998
Trésorerie au début	549 883	367 885
Trésorerie à la fin	775 975	549 883
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	100 058	150 396
Acceptation bancaire	675 917	399 487
	775 975	549 883

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

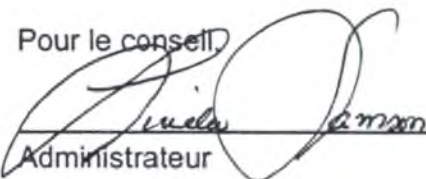
Bilan

au 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	100 058	150 396
Encaisse en fidéicomis	5 226	5 148
Acceptation bancaire, au coût, échéant en juillet 2005 (juste valeur 678 578 \$; 400 210 \$ en 2004)	675 917	399 487
Débiteurs (note 6)	9 655	22 571
Frais payés d'avance	16 242	9 658
	807 098	587 260
Immobilisations (note 7)	12 502	17 832
Dépôt de garantie, au coût	111	111
	819 711	605 203
PASSIF		
Passif à court terme		
Dépôts en fidéicomis	5 226	5 148
Créditeurs (note 9)	32 459	28 609
Cotisations perçues par anticipation	53 846	55 600
Versements sur la dette à long terme		4 500
	91 531	93 857
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	12 502	13 332
Affectés - formation continue	27 229	22 883
Affectés - acquisition d'immobilisations	30 000	
Non affectés	658 449	475 131
	728 180	511 346
	819 711	605 203

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2005

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec, est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté d'impôts. L'Ordre a comme objectifs de protéger le public et de fournir des services à ses membres.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de produits de l'Ordre sont les cotisations des membres, les assurances responsabilité professionnelle et les produits de placement.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus par anticipation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2005

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement, le taux annuel et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier, agencements et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique et logiciels	Linéaire	3 ans

Affectation d'origine interne

Le conseil d'administration a demandé d'affecter les résultats des activités de formation au soutien de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Imputation des charges

L'Ordre a comme politique d'imputer à une fonction les charges directement liées à celle-ci et d'imputer tous les frais généraux au prorata de l'utilisation comme suit :

	2005	2004
	%	%
Bureau de la présidente et directrice générale	28,6	26,0
Bureau du directeur des services professionnels		9,0
Bureau du syndic	16,5	15,0
Bureau de direction	16,5	15,0
Assemblée générale	2,2	2,0
Enseignement et équivalence	0,5	0,5
Comité d'inspection professionnelle	14,4	13,0
Comité de discipline	2,2	2,0
Pratique illégale	1,1	1,0
Publications	2,2	2,0
Formation continue (quote-part des frais généraux seulement)	11,0	10,0
Autres comités	0,5	0,5
Coût des produits	1,6	1,5
Congrès	2,2	2,0
Activités sociales	0,5	0,5

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2005

3 - REMBOURSEMENT DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué un remboursement de cotisations à ses membres d'un montant de 105 500 \$ (104 100 \$ en 2004), à raison de 100 \$ par membre.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2005	2004
	\$	\$
Amortissement des immobilisations	5 330	7 307
Intérêts sur la dette à long terme	92	479

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Débiteurs	12 916	6 512
Frais payés d'avance	(6 584)	(2 378)
Créditeurs	3 850	4 896
Cotisations perçues par anticipation	(1 754)	(9 849)
	<u>8 428</u>	<u>(819)</u>

6 - DÉBITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Amendes disciplinaires et amendes pour pratique illégale	7 453	15 807
Taxes à la consommation à recevoir	812	2 283
Autres	1 390	4 481
	<u>9 655</u>	<u>22 571</u>

7 - IMMOBILISATIONS

	2005	
	Coût	Coût non amorti
	\$	\$
Mobilier et agencements	64 034	8 630
Équipement	31 016	2 310
Équipement informatique	40 704	1 562
Logiciels	31 799	
	<u>167 553</u>	<u>12 502</u>
		<u>155 051</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2005

7 - IMMOBILISATIONS (suite)

			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	64 034	53 245	10 789
Équipement	31 016	28 128	2 888
Équipement informatique	40 704	36 549	4 155
Logiciels	31 799	31 799	
	<u>167 553</u>	<u>149 721</u>	<u>17 832</u>

8 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

Les immobilisations sont affectées à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire, dont le montant maximum autorisé est de 100 000 \$. L'ouverture de crédit bancaire porte intérêt au taux de base majoré de 0,5 % et est renouvelable en mai 2006.

9 - CRÉDITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Comptes fournisseurs	25 309	21 459
Charges à payer	7 150	7 150
	<u>32 459</u>	<u>28 609</u>

10 - ENGAGEMENTS

Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant au plus tard le 31 mars 2009, à verser une somme de 50 849 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	Locaux (a)	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2006	21 875	8 374	30 249
2007		7 044	7 044
2008		6 778	6 778
2009		6 778	6 778
	<u>21 875</u>	<u>28 974</u>	<u>50 849</u>

(a) Le bail se terminant en octobre 2005, l'Ordre est présentement en négociation pour la location de nouveaux locaux.

Autres

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat d'emploi avec le syndic de l'Ordre pour une durée indéterminée.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2005

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

12 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Subséquent à la fin de l'exercice, l'Ordre a versé au directeur général une indemnité de cessation d'emploi en vertu du non-renouvellement de son contrat.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(non vérifié)

	2005 \$	2004 \$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES		
Fonds de formation continue		
Produits		
Colloques	1 330	1 155
Inscriptions aux conférences	3 975	15 845
Commandites	600	8 435
	<u>5 905</u>	<u>25 435</u>
Charges		
Location de salles	100	5 585
Frais de colloques	359	8 968
Frais de conférenciers	1 100	3 058
Frais de poste et de messagerie		3 377
Frais de déplacement et de séjour		124
	<u>1 559</u>	<u>21 112</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>4 346</u>	<u>4 323</u>
Charges du bureau de la présidente et directrice générale		
Honoraires	84 478	79 633
Honoraires - dossiers spéciaux		12 800
Frais de déplacement et de séjour	9 687	12 326
Charges sociales	4 822	17 373
Frais de représentation	1 554	2 623
Quote-part des frais généraux	73 793	66 012
	<u>174 334</u>	<u>190 767</u>
Charges du bureau du secrétaire		
Honoraires	500	
Frais de signification	113	
	<u>613</u>	<u>-</u>
Charges du bureau de l'adjoint administratif	<u>9 170</u>	<u>-</u>
Charges du bureau du directeur des services professionnels		
Honoraires du directeur des services professionnels		40 302
Quote-part des frais généraux		22 850
	<u>-</u>	<u>63 152</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(non vérifié)

	2005 \$	2004 \$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Charges du bureau du syndic		
Honoraires du syndic	70 598	67 697
Honoraires du syndic correspondant		1 675
Frais de déplacement et de séjour		51
Avantages sociaux	13 836	13 883
Frais juridiques	1 541	7 821
Frais d'enquête	175	3 622
Frais de signification	154	268
Quote-part des frais généraux	42 573	38 084
	<u>128 877</u>	<u>133 101</u>
Charges du bureau de direction		
Honoraires	2 900	2 550
Frais de déplacement et de séjour	1 278	1 417
Frais de représentation	543	673
Frais de réunion	2 975	3 594
Frais juridiques	1 696	3 311
Quote-part des frais généraux	42 574	38 085
	<u>51 966</u>	<u>49 630</u>
Charges de l'assemblée générale		
Honoraires	200	
Frais de déplacement et de séjour	170	321
Frais de réunion	715	4 820
Quote-part des frais généraux	5 676	5 078
	<u>6 761</u>	<u>10 219</u>
Charges d'enseignement et d'équivalence		
Honoraires	2 025	200
Frais d'examen et de cours	570	
Frais d'enseignement	1 203	1 020
Location de salles	270	120
Quote-part des frais généraux	1 291	1 270
	<u>5 359</u>	<u>2 610</u>
Charges du comité d'inspection professionnelle		
Honoraires	2 508	4 113
Frais de formation		230
Frais de déplacement et de séjour	764	908
Frais d'analyse		1 005
Quote-part des frais généraux	37 154	33 005
	<u>40 426</u>	<u>39 261</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(non vérifié)

	2005 \$	2004 \$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Charges du comité de discipline		
Honoraires	400	
Frais de déplacement et de séjour	164	7
Frais de réunion	230	
Frais juridiques	7 508	3 155
Frais d'enquête	720	
Frais d'enregistrement et de signification	592	
Quote-part des frais généraux	5 676	5 078
	<u>15 290</u>	<u>8 240</u>
Charges de pratique illégale		
Frais juridiques	226	41
Frais d'enquête	889	
Quote-part des frais généraux	2 838	2 539
	<u>3 953</u>	<u>2 580</u>
Charges du greffe disciplinaire et pénal		
Frais de signification	233	32
	<u>233</u>	<u>32</u>
Charges de formation continue		
Quote part des frais généraux	28 382	25 390
	<u>28 382</u>	<u>25 390</u>
Charges des autres comités (a)		
Honoraires	1 150	1 450
Frais de déplacement et de séjour	29	452
Frais de réunion	603	1 207
Frais de recherche		1 000
Promotion et publicité	3 266	12 002
Frais d'imprimerie		2 469
Quote-part des frais généraux	1 289	1 269
	<u>6 337</u>	<u>19 849</u>
(a) Comité de règlements		
Comité de formation		
Comité de révision		
Comité d'arbitrage des comptes		
Comité qualité et amélioration continue		
Comité des normes pratiques		
Comité de liaison opticiens/optométristes		
Comité conseil sur les communications		

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(non vérifié)

	2005 \$	2004 \$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Publications		
Produits		
Revue Coup d'œil	6 225	6 975
Charges		
Rapport annuel	210	
Quote-part des frais généraux	5 676	5 078
	5 886	5 078
Excédent des produits par rapport aux charges	339	1 897
Coût des produits		
Produits		
Documents	617	691
Dossiers	2 653	3 848
Objets promotionnels	460	432
	3 730	4 971
Charges		
Impression des dossiers	2 248	3 541
Objets promotionnels	96	141
Quote-part des frais généraux	4 130	3 809
	6 474	7 491
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 744)	(2 520)
Congrès		
Produits		
Location de kiosques (a)		25 300
Inscriptions		611
		25 911
Charges		
Frais d'organisation	4 152	3 283
Quote-part des frais généraux	5 676	5 078
	9 828	8 361
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 828)	17 550

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

(non vérifié)

	2005	2004
	\$	\$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Activités sociales (a)		
Produits		
Inscriptions - tournois de golf	4 506	13 500
Commandites - tournois de golf	11 650	6 761
	16 156	20 261
Charges		
Frais d'organisation	10 429	19 656
Quote-part des frais généraux	1 290	6 348
	11 719	26 004
	4 437	(5 743)
Frais généraux		
Salaires et charges sociales	118 276	108 191
Formation du personnel		1 569
Téléphone et électricité	12 430	12 910
Frais de poste et de messagerie	14 054	14 518
Fournitures et frais de bureau	14 240	17 266
Honoraires de vérification et de comptabilité	8 145	8 117
Charges locatives et entretien	44 787	43 297
Taxes et assurances	16 370	20 662
Location d'équipement	12 544	15 310
Frais d'ordinateur	10 489	4 748
Frais de recrutement d'un directeur des services professionnels	1 353	
Amortissement des immobilisations	5 330	7 307
	258 018	253 895
Déduire : quote-part des frais généraux imputés à des fonctions spécifiques (note 2)	258 018	253 895
	-	-

- (a) Aucune location de kiosque cette année, car les congrès et activités sociales ont été regroupés à même une seule activité qui, elle, n'a pas nécessité la location de kiosques.



